



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS

19 cours du Temple – BP 241
07002 PRIVAS Cedex

Bordereau de versement de la taxe d'apprentissage 2022

Solde de 13 % affecté aux établissements de formation technologiques et professionnels
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Versement à effectuer avant le 31 mai 2022

Votre entreprise	Etablissement bénéficiaire
_____	Institut de formation des Professions de Santé du CH Ste Marie
_____	19 cours du Temple - BP 241
_____	07002 PRIVAS Cedex
Numéro SIRET _____	Numéro SIRET 775.633.308.001.99

Contact de l'entreprise

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Contact de l'établissement bénéficiaire

Nom : PHILIPPOT

Prénom : Sylvie

Fonction : secrétaire de direction

Téléphone : 04.75.20.15.30

Email : sylvie.philippot@ahsm.fr

Montant de votre versement : _____ €

Au profit de l'IFPS du CH Ste Marie Code UAI : 0071394C

Mode de règlement :

Virement IBAN : FR76 3000 4019 4000 0210 1010 354 BIC : BNPAFRPPAAE

Référence à mentionner dans le libellé du versement : « Taxe app. 2022 »

Chèque n° _____ Tiré sur la banque _____

A l'ordre du CH Ste Marie Privas

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous : par courrier par e-mail

Merci de bien vouloir renvoyer ce bordereau,

soit par courrier au Centre Hospitalier Sainte-Marie Privas, 19 cours du Temple – BP 241

07002 PRIVAS Cedex, à l'attention de Sylvie Philippot

ou par mail : sylvie.philippot@ahsm.fr